

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Présents :

HURIOT Joris, PERROSE Frédéric, ANDRE Olivier, LHUILLER Karim, MARLANGÉAN Brice, HURIOT Bruno, LOMBARD Christelle, TRELAT Janine et MARCHAL LABAYE Christine

Pouvoirs : CHATELAIN Magali à MARCHAL LABAYE Christine et GUILLET Francis à HURIOT Joris

Absents :

KANY Gaëtan – MANGIN David – LAIBE Agnès

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal de 23 novembre 2017.**

Voté à l'unanimité.

### **2. Décision concernant le bureau de poste.**

Considérant que, suivant les chiffres communiqués par le groupe La Poste, la fréquentation du Bureau de Poste de Mattaincourt est en baisse constante depuis 2011.

Considérant que La Poste a modifié le niveau de service qu'elle assure pour les Mattaincurtiens en réduisant ses horaires à une amplitude hebdomadaire de 12 heures (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le Maire propose un partenariat avec la Poste en vue du maintien du service public postal sur le territoire communal.

La commission Finances – Vie économique – Administration générale du 14 décembre 2017 a émis un avis favorable.

La convention sera signée pour 9 ans, renouvelable une fois.

Indemnité mensuelle versée à la commune : 1 132 euros.

Indemnité exceptionnelle compensatrice versée à la commune dès l'ouverture de l'agence : 3 396 euros.

La Poste aidera financièrement la commune afin de compenser les frais liés à la réorganisation du local.

Voté à l'unanimité.

### **3. Maison Congrégation Notre Dame**

- Autorisation de subvention. Point reporté.
- Ouverture des crédits avant le vote du BP 2018. Point reporté.
- Autorisation de lancer une procédure MAPA pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Demande d'ouverture d'une procédure MAPA pour le choix de l'architecte pour les travaux de réhabilitation de la maison de la Congrégation Notre Dame en logements pour personnes âgées non dépendantes et/ou à mobilité réduite. Une esquisse et une estimation du montant des travaux seront demandées pour début 2019, au plus tard.

Voté à l'unanimité.

### **4. Convention concernant la desserte des bois vers la commune de Bazoilles et Ménil**

La convention de passage établie en 2015 à l'amiable oblige la commune de Mattaincourt à régler à la commune de Bazoilles et Ménil la somme de 7 € du m<sup>3</sup> de grumes qui transite par la voirie située sur le territoire de la commune de Bazoilles et Ménil.

Le Maire propose de dénoncer la convention étant donné que, dès lors que la commune de Mattaincourt a vendu ses bois à un acheteur, il y a de ce fait transfert de propriété et elle n'est donc pas responsable des dégradations suite aux passages de grumiers. L'acheteur ou à défaut le transporteur est responsable des dommages causés sur la voirie.

Voté à l'unanimité.

### **5. Forêt communale – Etat d'assiette des coupes 2018**

Le volume de bois dans la forêt communale est important, il permet d'envisager exceptionnellement deux campagnes d'affouages consécutives : 2017/2018 et 2018/2019.

Les parcelles 30 et 31 seront exploitées. Cependant faute d'accès, l'exploitation des parcelles 10 et 11 est reportée.

Proposition de maintenir :

- les garants : Bruno HURIOT, Francis GUILLET et Daniel LAURENT
- le montant de la taxe affouagère : 100 €

Voté à l'unanimité.

### **6. Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges- Modification des statuts.**

Le Maire fait lecture des points importants des statuts du syndicat. Il indique notamment que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges deviendra Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Voté à l'unanimité.

## **7. Lotissement « nos Fontaines »**

- Autorisation pour le Maire d'effectuer les démarches relatives à l'attribution des parcelles et de signer les documents s'y référant.

Le Maire fait part d'une proposition d'achat d'une parcelle de 697 m<sup>2</sup> à 24 €/m<sup>2</sup> sur le lotissement « sur nos Fontaines » et demande l'autorisation d'effectuer les démarches et signer les documents se référant à cette vente et aux prochaines.

Voté à l'unanimité

- Classement de la voirie dans le domaine communal et dénomination de la rue.

Le Maire propose le classement de cette voirie dans le domaine communal et le maintien de la dénomination de la rue « sur nos Fontaines ».

Voté à l'unanimité.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Armoire électrique route d'Epinal

Suite à la rencontre avec ENEDIS et le SMDEV le 16 janvier dernier concernant les dysfonctionnements rencontrés pour rétablir l'éclairage public suite à l'incendie de l'armoire électrique, le Maire informe l'assemblée que la facture correspondant aux travaux provisoires de la route d'Epinal ne sera pas réglée par la collectivité.

Au vue du retard constaté dans la réhabilitation du réseau électrique, le Maire a refusé le paiement de cette facture.

- Immeuble situé 18 rue du Centre

Suite à l'arrêté de péril ordinaire qui s'avère une procédure longue, les travaux de réfection de la façade (suivant le constat d'huissier) de l'immeuble du 18 rue du Centre sont terminés.

Le propriétaire devra s'acquitter du montant des travaux réalisé par l'entreprise CLAUDON.

Le Maire précise que la commune ne supportera pas les frais liés à ces travaux.